

## Traite PESSAHIM

### Proposition de plan – Troisième chapitre – Daf 46 a et b

#### 46 a

##### Guemara

- Réponse n° 2 (Abaye) :
  - Cela signifie qu'il en va de même pour l'association aux chiours de Tum'ah pendant la fête de Pessah ;
  - Pendant le reste de l'année, il y a une distinction.
    - Quel est le cas ?
      - Moins de k'Beitzah de nourriture a touché la pâte :
  - Pendant Pessah, l'Isur de Chametz rend la pâte significative, donc elle se joint pour constituer un chiour ;
  - Pendant le reste de l'année, cela dépend s'il est ou non Makpid - s'il est Makpid à ce sujet, le chiour requis est k'Beitzah ; s'il veut qu'elle y reste, c'est comme une partie de l'auge.
    - Rava) : La Mishnah ne parle pas d'association - elle parle d'une Chatzitzah !
- Réponse n° 3 (Rava) : Cela signifie qu'il en va de même pour être Metaher l'auge.
  - Quel est le cas ?
    - Il est devenu Tamei, et il veut l'immerger dans le Metaher :
      - Pendant Pessah, l'Isur rend la pâte significative, c'est donc une Chatzitzah qui invalide l'immersion ;
      - Pendant le reste de l'année, cela dépend s'il est Makpid ou non - s'il est Makpid à ce sujet, c'est une Chatzitzah ; s'il veut qu'elle y reste, c'est comme une partie de l'auge.
    - Rav Papa : La Mishnah ne parle pas de Taharah - elle parle de Tum'ah !
- Réponse n° 4 (Rav Papa) : Cela signifie qu'il en va de même pour être Metamei l'auge.
  - Quel est le cas ?
    - Un Sheretz a touché la pâte :
      - Pendant Pessah, l'Isur rend la pâte significative, c'est donc une Chatzitzah, et l'auge n'est pas Tamei ;

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...[www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

- *Pendant le reste de l'année, cela dépend s'il est Makpid ou non - s'il est Makpid à ce sujet, c'est une Chatzitzah ; s'il veut que cela reste là, c'est comme une partie de l'auge.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...[www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à

[jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

## Mishnah

*Si l'on a de la pâte "Cheres" (on ne peut pas dire si c'est du Chametz ou non ; sinon, elle est aussi dure que la Cheres (faïence)) - si une autre pâte qui a été pétrie en même temps est devenue du Chametz, la pâte Cheres est également interdite.*

## Guemara

*Si aucune autre pâte n'a été pétrie en même temps, quelle est la loi ?*

- *R. Avahu : Si, à la fin du pétrissage, il s'est écoulé suffisamment de temps pour marcher de la tour de Nuyna à Tiverya, un Mil (2000 Amot, environ un kilomètre - c'est-à-dire 18 ou 22 minutes et demie)*
  - *Pourquoi n'a-t-il pas simplement dit "le temps de marcher un mil" ?*
    - *Au passage, il enseigne combien s'élève un Mil.*
    - **Version 1** (R. Avahu) : *On doit marcher [jusqu'à] quatre mil (4\*18 soit 72 min) pour les activités suivantes :*
      - *Pour pétrir une pâte b'Taharah (Rachi - celui qui est engagé pour le faire doit marcher quatre mil pour immerger les récipients sans compensation supplémentaire)*
      - *Prier [avec un Tzibur] ;*
      - *Se laver les mains [avant de manger].*
    - **Version 2** (Rav Nachman bar Yitzchak) : *C'est Eibo qui l'a dit, pas R. Avahu ; il a inclus un quatrième cas, le tannage :*
      - *Mishnah : [La peau douce est Mekabel Tum'at Ochlim -] si une peau non humaine a été suffisamment tannée ou piétinée pour être tannée, c'est Tahor.*
        - *Combien de temps faut-il pour tanner ?*
          - *R. Yanai : C'est [le temps de marcher] quatre mil.*
          - *R. Yosi bar Chanina : Quatre mils, c'est le nombre de chiours dans la direction où l'on allait, mais il n'est pas nécessaire de revenir en arrière, même pas un million.*
        - *Rav Acha : Il faut faire marche arrière pour tout montant inférieur à un mil.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...[www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

## Mishnah

*Comment Reuven peut-il séparer la Chalah d'une pâte Tamei sur Yom Tov [de Pessah] ?*

- *S'il désigne une partie de la pâte comme étant la Chalah, il ne peut pas la faire cuire [ce n'est pas un besoin de Yom Tov, puisque personne ne peut manger de Tamei Chalah], et elle deviendra Chametz].*
  - **Réponse 1** (R. Eliezer) : *Il ne précise pas quelle partie est la Chalah avant qu'elle ne soit cuite.*
  - **Réponse 2** (Ben Beteira) : *Il [désigne une partie de la pâte pour être la Chalah, et] la met dans de l'eau froide pour empêcher Chimutz.*

46 b

- **Réponse 3** (R. Yehoshua) : *Il n'est pas commandé / Bal Yera'eh et Bal Yimatzei concernant ce Chametz ! Il peut le laisser jusqu'à Motza'ei Yom Tov - il n'est pas concerné s'il devient Chametz.*

## Guemara

*Les Tana'im s'opposent pour savoir si Tovat Hana'ah (le droit de Reuven de choisir à quel Kohen il donnera la Chalah [ou la dîme] - la mère d'un Kohen paierait une petite somme à Reuven pour la donner à son fils) est ou non k'Mamon (comme un enjeu monétaire dans la Chalah) :*

- *R. Eliezer soutient que c'est comme de l'argent ;*
- *R. Yehoshua soutient que ce n'est pas comme de l'argent [donc, la Chalah n'appartient pas à Reuven, donc il n'a pas d'ordre à ce sujet].*
  - *Non, tous sont d'accord pour dire que ce n'est pas comme l'argent - ils se disputent à propos de Ho'il (est-ce que la loi dépend de quelque chose qui pourrait arriver) :*
    - *R. Eliezer dit, Ho'il (puisque) on peut annuler sa déclaration de Chalah, et elle redevient la sienne, donc elle est considérée comme la sienne [même s'il ne l'annule pas. Le Ho'il autoriserait également la cuisson de la pâte Tamei qui a déjà été faite Chalah - cependant, il vaut mieux éviter de se fier au Ho'il].*
    - *R. Yehoshua ne dit pas Ho'il.*
- *Rav Chisda : Si l'on cuisine à Yom Tov pour un jour de semaine, on est fouetté ;*
- *Rabah : Il n'est pas fouetté.*
  - *Rav Chisda oblige à donner des coups de fouet - nous n'exemptons pas Ho'il (puisque) si des invités venaient, il pourrait leur servir la nourriture [et il s'avère qu'il a cuisiné pour la consommation à Yom Tov] ;*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...[www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à [jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)

- *Rabah exempte - nous disons Ho'il.*
  - *Rabah contre Rav Chisda : Vous ne dites pas Ho'il - comment pouvons-nous cuisiner le jour de Yom Tov pour Chabath (alors que Yom Tov est le jour de Erev Chabath ?)*
  - *Rav Chisda : Il est autorisé par Eruv Tavshilim (on commence à préparer le Shabbat avant Yom Tov, et on peut en préparer davantage sur Yom Tov).*
    - *Rabah : Eruv Tavshilim [est mid'Rabanan, il] ne peut pas permettre un Isur mid'Oraita !*
    - *Rav Chisda :*
      - *Mid'Oraita, on peut cuisiner Yom Tov pour le Shabbat –*
      - *Chachamim interdisent, de peur que les gens n'en viennent à cuisiner Yom Tov pour un jour de semaine ;*
        - *Chachamim ont demandé Eruv Tavshilim pour rappeler aux gens qu'on ne peut pas cuisiner librement à Yom Tov pour les autres jours.*
- *Rabah : Beraita : Si un animal est sur le point de mourir [à Yom Tov], on ne peut l'abattre que s'il y a assez de temps pour manger un k'Zayit rôti (c'est la façon la plus rapide de cuisiner) avant la nuit ;*
  - *Il suffit qu'il puisse manger, même s'il ne mange pas.*
    - *Selon moi, Ho'il il pourrait manger, il pourrait abattre ;*
    - *Mais vous ne dites pas Ho'il - s'il ne mange pas, pourquoi peut-il abattre ?*
      - *Rav Chisda : C'est permis, de peur qu'il ne perde de l'argent [l'animal mourra sans être abattu].*
      - *Rabah : Nous n'autorisons pas un Isur mid'Oraita pour éviter une perte d'argent !*
        - *Rav Chisda : Pour éviter de perdre de l'argent, il décide de manger un k'Zayit avant la nuit - ce qui nécessite l'abattage.*

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site [www.dafhayomi.fr](http://www.dafhayomi.fr) (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

[www.dafyomi.co.il](http://www.dafyomi.co.il), notamment « Point by point »

[www.torah-box.fr](http://www.torah-box.fr) cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...[www.ahavatorah.fr](http://www.ahavatorah.fr) (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à

[jerome.touboul@gmail.com](mailto:jerome.touboul@gmail.com)